



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Attractivité des métiers de l'aide à domicile

Question écrite n° 17992

Texte de la question

M. Paul Christophe appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur les importantes difficultés de recrutement des aides à domicile. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a permis de poser les bases de la non-discrimination et du libre choix pour chacun de son projet de vie. Cependant, dans les faits, le libre choix du maintien à son domicile de la personne peut être contrecarré par des problèmes de recrutement récurrents notamment dans le secteur de l'aide à domicile. Pour y faire face, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie globale afin de renforcer l'attractivité de ces métiers. À titre d'exemple, l'agrément par l'État de l'avenant 43 de la branche d'aide à domicile a permis des revalorisations très attendues des rémunérations. Dès 2022, une campagne de recrutement d'urgence a été mise en place, avec l'appui des Agences régionales de santé (ARS) et du service public de l'emploi, pour répondre aux demandes les plus criantes. La perspective de l'entrée en dépendance des « *baby-boomers* » cumulée aux départs en retraite de nombre d'aides à domicile vont accentuer très fortement les besoins et donc les tensions de recrutement dans ce secteur au cours des prochaines années. Il lui demande par conséquent quels seront les besoins de recrutement et de gestion dans ce secteur dans les années à venir et les moyens mis en œuvre pour anticiper au mieux les besoins de demain.

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17992

Rubrique : Services à la personne

Ministère interrogé : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 3995

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)